



## Bulletin d'adhésion OTT Racing Team 2018

Nom et Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

.....

N° téléphone fixe : .....

N° téléphone portable : .....

Email : .....

- Adhésion non licencier : 40 €  
 Adhésion licencier : 40€ acquitté lors de la prise de licence.

**Adhésion à l'association OTT Racing team pour l'année 2018**  
**En adhérent à l'association, je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur mis à disposition au siège de l'association.**

Fait le : ..... / ..... / .....

A : .....

Signature du président  
(ou toute autre personne habilitée)

Signature de l'adhérent  
(des parents pour les mineurs)

Bulletin à retourner avec votre règlement par  
chèque bancaire à l'ordre de :  
OTT Racing Team  
55 route de la corniche  
74500 EVIAN-LES-BAINS

## Lettre de décharge

Je, soussigné .....

Nom de l'enfant si mineur .....

Demeurant .....

N° téléphone .....

Déclare avoir pris connaissance du Règlement du terrain d'entraînement OTT Racing Team et s'engage à le respecter et à se conformer aux consignes des « Responsable du terrain ».

Je déclare assumer les risques inhérents à la conduite en tout terrain et assumer l'entière responsabilité de la conduite de mon véhicule sans pouvoir chercher la responsabilité de l'association OTT Racing Team et du propriétaire du terrain.

Je suis responsable de mes passagers et accompagnateurs ainsi que des dégâts que ceux-ci occasionneraient sur leur passage et ce quelle qu'en soit la raison.

Je déclare avoir souscrit toutes polices d'assurances appropriées, tant pour moi-même que pour les personnes susceptibles de m'accompagner. Les personnes mineures qui pourraient m'accompagner sont sous mon entière responsabilité.

Je déclare aussi, savoir que le moto club OTT Racing Team décline toute responsabilité pour les dommages corporels et/ou matériels survenant à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enceinte du terrain d'entraînement.

Fait à

Le

Signature du pilote

Signature du tuteur légal si mineur

# Règlement terrain

## Préambule

Le Moto Club « OTT Racing Team » est affilié à la Fédération Française de Motocyclisme sous le N° C3488. Les règles inhérentes à la pratique du sport motocycliste édictée par la FFM doivent être respectées sur ce site.

Le circuit n'est homologué par la Fédération Française de Motocyclisme.

A ce titre les garanties d'assurance rattachées à la licence FFM, notamment l'assurance responsabilité civile et l'assurance individuelle accident, ne sont pas applicables.

Le sport motocycliste n'est pas exempt de certains risques. Afin de les limiter, il est essentiel d'adopter une attitude responsable tant sur la piste qu'en dehors et de respecter les présentes règles.

Toute personne qui pénètre sur le terrain doit prendre connaissance du présent règlement, des conditions d'admission et s'engager à les respecter.

Le circuit est destiné à l'entraînement dans le cadre des pratiques du motocross et de l'enduro.

## Conditions d'accès au terrain

### Ouverture du circuit

Lors des journées d'ouverture le circuit sera accessible aux horaires suivants :

Les samedis de 8h00 à 12h30

Les responsables du club peuvent à tout moment et sans préavis fermer le terrain notamment pour raisons techniques, climatiques ou de sécurité.

Toute personne désirant accéder à la piste doit avoir obtenu l'autorisation préalable du responsable.

### Administratif

Pour accéder au circuit, les pilotes devront contacter le responsable, être assuré pour la pratique du tout terrain, être membre du club et être à jour de leurs cotisations.

## Sécurité

### Encadrement

Un licencié du moto-club doit être présent sur le site afin de veiller au respect des règles et d'autoriser les pilotes à rouler sur la piste. Cette personne aura la capacité de refuser l'accès au circuit aux personnes ne respectant pas ledit règlement.

Il est strictement interdit d'utiliser la piste seul sans personne extérieure muni d'un moyen de communication.

De même si les pilotes sont mineurs, ils devront toujours être accompagnés d'un adulte.

### Sécurité des pilotes

Le port des équipements de protection imposés par les règlements sportifs en vigueur est obligatoire, le pilote devra donc disposer au minimum de :

- Casque
- Lunettes de protection
- Bottes spécifiques
- Gants
- Genouillères
- Dorsale

Les pilotes doivent, lorsqu'ils circulent en dehors des limites de la piste :

- Rouler à allure très modérée
- Éviter toute manœuvre dangereuse

Il est interdit aux pilotes de circuler hors de l'enceinte du terrain, sur la voie publique avec des machines non homologuées et/ou s'ils ne possèdent pas de permis adéquat.

### **Sécurité des accompagnateurs**

Les accompagnateurs ne doivent pas circuler sur la piste et en dehors des zones qui leurs sont réservées.

### **Machines**

Les machines utilisées par les pilotes doivent respecter les règles techniques relatives à la pratique du motocross notamment en ce qui concerne les émissions sonores.

### **Piste**

Les utilisateurs devront respecter le sens de circulation de la piste et ne jamais y rouler à contre sens. De même il est interdit de couper la piste ou d'effectuer des manœuvres dangereuses. Le nombre d'utilisateur simultané maximum est fixé à 3 pilotes.

### **Responsabilité du club**

Il est rappelé aux utilisateurs que leurs matériels (moto, remorques, équipements, sacs...) sont placés sous leur entière responsabilité et qu'ils en conservent la garde durant toute la séance. Le moto club OTT Racing Team décline toute responsabilité concernant les vols subis par les utilisateurs.

## **Environnement**

### **Nuisance sonore :**

Toute moto considérée comme trop bruyante sera automatiquement refusée. Pour les motocross nous préconisons l'utilisation d'une bride de type db-killer.

### **Poubelles :**

Les pilotes emporteront la totalité de leurs déchets à leur domicile.

### **Tapis environnemental :**

Les pilotes devront stationner leurs motos sur des tapis environnementaux règlementaires pour ravitailler en carburant ou pour effectuer leur mécanique.

### **Hydrocarbures et autres produits polluants :**

Les déchets à base d'hydrocarbures, huiles, carburant souillé, produits de lavage des filtres ou tout autre produit polluant devront être mis dans des récipients fermés et emportés par le pilote afin qu'il puisse l'apporter sur un lieu de retraitement approprié.

## **Sanctions**

### **Installations**

Les installations et autres équipements du site mis à disposition des utilisateurs doivent être respectés. A ce titre, tout acte de dégradation ou susceptible de porter atteinte à l'intégrité des installations du site peuvent faire l'objet de poursuites.

### **Exclusion**

En cas de non-respect des présentes dispositions, les contrevenants pourront, en fonction de la gravité des faits, faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive du site.

### **Heures d'ouverture du terrain**

Sauf décision contraire au bureau, l'utilisation du terrain est strictement interdite en dehors des journées d'ouverture du circuit aux heures indiquées.

Adopté par le Comité le 08/05/2018.